



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ N° 2024-002

Fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de RONQUEROLLES

Le préfet du Val-d'Oise,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.255-2 et suivants ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-054 du 20 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et sous-préfète de l'arrondissement de Pontoise ;

Vu l'arrêté n° 2023-280 du 14 décembre 2023 portant convocation des électeurs de la commune de RONQUEROLLES en vue de procéder à l'élection municipale partielle complémentaire ;

CONSIDÉRANT que la période de dépôt des candidatures est arrivée à échéance conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°2023-280 susvisé ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des candidats autorisés à se présenter au premier tour de l'élection municipale partielle complémentaire des 28 janvier et 4 février 2024, scrutin uninominal majoritaire afin de pourvoir un siège, est fixée comme suit (par ordre alphabétique) :

- Monsieur BORDENAVE Denis
- Madame BRUNOIS Véronique
- Madame DEMAEL Laura
- Madame DESMOTTES Perrine
- Monsieur OUICHER Didier

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture et Monsieur Jean BOURCIGAUX, adjoint au maire de la commune de RONQUEROLLES sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Val-d'Oise et consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-doise.gouv.fr>.

Cergy le 11 janvier 2024

Le préfet

Pour le Préfet,
La secrétaire générale

Laetitia CESARI-GIORDANI